**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITÉ DE TOAMASINA

**École doctorale Cadre de vie, Ancrage identitaire,
Développement Durable et ÉTHIQUE (La CADDETHIQUE)**

ANTHROPOLOGIE SOCIALE EN LIGNE
www.anthropomada.com

PROJET DE THÈSE DE DOCTORAT EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE

LE QUOTIDIEN DU MÉTIER DE MAGISTRAT AU FÉMININ : POUR QUELS REGARDS ANTHROPOLOGIQUES ?

(CAS DES JURIDICTIONS DE MADAGASCAR)

par

RAZAFIMAHATRATRA Myrah Valisoa

Directeur de Thèse
MANGALAZA Eugène Régis
Professeur Émérite (Université de Toamasina)

Co-directeur de Thèse
……..
Professeur ……
(Université de…….)

Année universitaire
(2025-2026)

A) - FORMULATION DU SUJET DE NOTRE THÈSE DE DOCTORAT (À titre provisoire)

« Le quotidien du métier de Magistrat au féminin : pour quels regards anthropologiques ? (Cas des juridictions de Madagascar) »

B) - FORMULATION DE LA PROBLÉMATIQUE DE NOTRE THÈSE DE DOCTORAT

Le quotidien du métier de Magistrat au féminin est un sujet qui mérite une attention particulière dans la mesure où ce corps de métier était longtemps fermé aux femmes (1). Or, en tant que figure centrale du système judiciaire, Le Magistrat joue un rôle crucial dans l'application de la loi en vue de la protection des droits des citoyens. En son âme et conscience et en tout discernement (2), Le Magistrat doit prononcer publiquement la décision de la Justice et ce, au milieu des autres acteurs du système judiciaire qui collaborent avec lui (les Forces de l'Ordre, les Avocats, les Huissiers de justice…). Il doit donc se prononcer et décider au nom de la loi qui est l'expression souveraine de la volonté générale. Dans ce verdict, il doit constamment avoir à l'esprit que tous les citoyens sont égaux devant la loi. Aussi, Le Magistrat se doit-il d'opérer dans la froideur de l'objectivité de la vérité judiciaire. L'expression latine « *Dura lex, sed lex* » (« *La loi est dure mais, c'est la loi* ») résume toute la complexité, la richesse et la beauté de ce monde judiciaire (3). L'image de deux plateaux d'une balance en parfait équilibre, ostentatoirement affiché sur le fronton du Palais de justice de la ville, est la figure métaphorique de cette justice au service de la vérité, de l'égalité et de l'humain (4).

---

(1) Cf. Norbert ROULLAND, *L'anthropologie juridique*, Paris, PUF, 1995 ; Geneviève PROUVOST*, Le vécu des femmes magistrates en Belgique francophone. Analyse d'une profession sous l'angle des rapports sociaux de sexe. Représentativité, profils et pouvoir,* Thèse de doctorat, Université de Liège, 2016 (Texte intégralement disponible en ligne, en cliquant :***file:///C:/Users/mangalaza/Downloads/Th%C3%A8se%20Adeline%20Cornet%20(1).pdf*** **(**consulté le 19 / 10 / 2024).

(2) Cf. Mathieu MARCINELLE, *Discernement(s),* Paris, Mare Martin, 2024

(3) Cf. Quentin RICORDEL, *Dura lex, sed lex ? La sensibilité du droit*, Paris, Mare Martin, 2018.

(4) Cf. Ludivine RICHELIEU, *Humanisme et droit pénal,* Paris, Mare Martin, 2023.

De la Justice, on attend qu'elle rassure tout un chacun. Or, dans l'imaginaire collectif, on pense que la femme n'est pas en mesure d'avoir cette force de discernement et cette froideur d'esprit, en toute circonstance, pour l'objectivité du verdict. Car, on croit savoir qu'elle ne respire et ne voit qu'avec son cœur. Autrement dit, on suppose donc qu'elle n'arrivera jamais à se hisser au-dessus de ses sentiments pour avoir toute la lucidité nécessaire et agir ainsi à la manière de cette balance juste et parfaite du monde juridique. Dans cette optique, le sens commun conclut que le métier de Magistrat dans ses hautes sphères de décision ne peut se conjuguer qu'au masculin et non au féminin.

Bien que des progrès significatifs aient été réalisés ces deniers temps en matière d'égalité de genre, les femmes Magistrates continuent aujourd'hui de naviguer dans un environnement professionnel quelque peu favorable à leur accès aux hautes fonctions de responsabilité. Dans un tel contexte, comment ces femmes sont-elles parvenues à s'imposer dans un métier historiquement masculin, tout en construisant leur propre identité professionnelle ? Le peu que l'on puisse dire dans cette affaire est que l'expérience professionnelle des femmes Magistrates est marquée par des défis d'ordre idéologique, psychologique, social, voire même politique qu'il faut relever tant personnellement que collectivement.

Le monde judiciaire malgache n'échappe pas à cet environnement que nous venons de décrire à l'instant. Ici, le quotidien du métier de Magistrat au féminin est également un haut lieu de discrimination sexuelle où le masculin prend le pas sur le féminin (1). Comme en Occident, les discriminations structurelles à l'intérieur de la magistrature créent des barrières pour les Magistrates malgaches, notamment en matière de progression de carrière et d'accès à des postes de haute responsabilité.

Notre terrain de recherche, Madagascar, est un cadre spécifique qui a profondément façonné l'expérience professionnelle des femmes Magistrates d'aujourd'hui.

---

(1) Cf. Françoise HÉRITIER, Masculin / Féminin (Dissoudre la hiérarchie), Paris, Odile Jacob, 2002.

D'abord, Madagascar a été peuplé relativement tard par rapport à d'autres régions du monde. Les premiers habitants de l'île sont arrivés entre le 1er et le 5ème siècle après Jésus-Christ, venant à la fois du Sud-est asiatique et d'Afrique, influençant ainsi la culture et les traits génétiques des Malgaches. Par la suite, des rouliers de la mer de l'Arabie sont venus s'ajouter à ces mouvements de peuplement de l'île. Au fil des siècles, plusieurs royaumes se sont développés à Madagascar, notamment le Royaume des *Sakalava*, le Roayume des *Betsileo*, le Royaume des *Antemoro*, le Royaume des *Tanosy* ou encore, le Royaume des *Merina.* Par ses stratégies politiques et par son charisme, le roi ANDRIANAMPOINIMERINA a su progressivement donner au Royaume des *Merina* une ascendance sur les autres Royaumes du pays. Son fils, RADAMA I a conforté cette prépondérance, en contractant une alliance politique avec le Royaume britannique. Le Gouverneur de l'île de Maurice, Sir Robert TOWNSEND FARQUHAR a été la cheville ouvrière de cette ouverture du royaume des *Merinas* sur l'Europe avec, à l'appui, les traités anglo-malgaches de 1817-1820 (1). Les différents Monarques après RADAMA I ont consolidé cette hégémonie politique des *Merinas* par la médiation du Premier Ministre RAINILAIARIVONY, jusqu'à la colonisation française, au début du XX° siècle (2). Le paysage juridico-malgache a été donc complètement modelé et remodelé avec, comme point d'orgue, la publication, le 29 Mars 1981, du Code de 305 articles. Code juridique royal est basé sur l'inégalité des castes, sur l'inégalité sexuelle avec comme toile de fond, la peine de mort, en cas de de crime de lèse-majesté (3).

---

(1) Cf. Jacqueline RAVELOMANANA, « Les traités anglo-malgaches de 1817-1820 : L'abolition de la traite des esclaves dans l'océan Indien, un aspect des enjeux géopolitiques du XIXe siècle » dans, *Revue historique de l'Océan Indien*, N° 14, Paris, 15 Juin 2021 (Article en ligne intégralement en cliquant : ***https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260664v1*** [consulté le 18 / 02 / 22025]).

(2) Simon AYACHE, *Raombana l'historien (1809-1855). Introduction à l'édition critique de son œuvre*, *Fianarantsoa*, Librairie d'*Ambozontany*, 1970 ; Didier NATIVEL, « Les Héritiers de RAOMBANA. Érudition et identité culturelle à Madagascar à l'époque coloniale (fin XIX° siècle 1960) » dans, *Revue des Sciences humaines*, N° 10, Paris, 2004 ('Article intégralement en ligne, en cliquant : ***https://shs.cairn.info/revue-histoire-des-sciences-humaines-2004-1*** [consulté le 20 / 06 / 2025]).

(3) Cf. Eugène THEBAULT, Code *des 305 articles promulgué par la reine Ranavalona II et publié le 29 Mars 1881 »* dans*, Revue de l'Institut des Hautes Études de Madagascar*, Imprimerie officielle de Tananarive, n° 187, Tananarive, 1960. Ce texte Texte est, en partie, accessible en ligne, en cliquant **:** *https://tanikomadagascar.com/wp-content/uploads/2019/03/code-des-305-articles-1881-ranavalona-ii.pdf* (consulté le 20 / 06 / 2025]).

Après presqu'un siècle de domination *merina*, Madagascar est devenu une colonie française**.** Un coup de tonnerre dans un ciel serein Durant cette époque coloniale, la France a mis en place le Code de l'indigénat. C'était un coup de tonnerre dans un ciel serein. Voilà cette France colonialiste qui avait tourné le dos au droit humain tant prôné par ses brillants juristes et philosophes du « Siècle des Lumières », dont le Bordelais Charles de Secondat MONTESQUIEU (1).

Avec le Code de l'indigénat, les justiciables des pays nouvellement conquis n'étaient pas traités sur le même pied d'égalité par les Magistrats de la Cour. D'un côté, il y avait les indigènes à la peau basanée et noire et, de l'autre, les colons à la peau blanche (2). Le Code de l'indigénat de Madagascar, rédigé en juillet 1901 et qui avait été inspiré par celui du Sénégal (rédigé en 1887), s'inscrivait sous les mêmes idées directrices. Le nouveau Gouverneur Général de Madagascar, Antonin Gustave AUGAGNEUR (un administrateur civil de sensibilité socialiste) avait apporté quelques amendements pour tenter d'assouplir ce Code de l'indigénat malgache en faveur des autochtones (3). Mais c'était un coup d'épée dans l'eau La France conquérante avait donné ordre aux Gouverneurs Généraux des colonies d'afficher sur le fronton des Palais de justice des nouveaux pays conquis le même symbole d'une balance avec ses deux plateaux en parfait équilibre. Or, la France colonialiste savait que la nouvelle chaîne juridique s'est transformée en une solide longue chaîne raciste, aux maillons discriminatoires.

---

(1) Cf. Charles de Secondât MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, 2024 (disponible en ligne, en cliquant : ***file:///D:/14055_MONT.pdf*** (consulté le 19 / 10 / 2024).

(2) Cf. Hugo PLAS-BOEL Les applications du régime de l'indigénat dans les colonies françaises d'Afrique de 1881 à 1946, Mémoire de Master II de recherche, Université de Limoges, 2022 En ligne, cliquez : **hugo, plas, boel, applications, régime, l, indigénat, colonies, françaises, d'afrique, 1881, 1946, mémoire** (consulté le 12 / 12:/ 2024). ; Bernard ROMAIN, Emmanuelle SAADA, (sous la direction de) « L'État colonial », dans, Politix Revue des Sciences sociales du politique, N° 66, Volume 17, Paris, 2004. Cet ouvrage est intégralement accessible en ligne, en cliquant : ***https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_66_1019*** (consulté le 30 / 01 / 2025). Isabelle MERLE, « De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en contexte colonial » dans, Politix Revue des Sciences sociales du politique, N° 66, Volume 17, Paris, 2004. Article intégralement disponible en ligne, en cliquant : ***https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_66_1019*** (consulté le 30 / 01 / 2025).

(3) Cf. CAMBEAU-MARI Evelyne, « Madagascar (1910-1915), L'après Augagneur » in, *Outre-Mers Revue d'histoire*, Numéros 376-377, Paris, 2012. En ligne, en cliquant ; ***https://www.persee.fr/doc/outre 1631-0438_2012_ num_99_376_4955 (consulté le 22 /*** 01:/ 2025).

Nous avons donc affaire ici à l'une des plus profondes blessures de l'histoire juridique de Madagascar. À titre d'exemple, rappelons que durant le royaume des *Merina*, les souverains étaient au-dessus de la loi et pouvaient prononcer la peine de mort pour leurs sujets et, durant la période coloniale, les "indigènes" malgaches avaient devaient se soumettre aux corvées administratives, aux impôts de capitation ou *karatra* (1).

Au lendemain de son indépendance en Juin 1960, l'univers juridico-malgache se trouvait donc à la croisée du chemin entre une blessure historique d'ordre endogène (Code de 305 articles de la Reine RANAVALONA II) et une blessure historique d'ordre exogène (Code de l'indigénat du Gouverneur GALLIENI). Ces deux types de blessures avaient marqué le corps professionnel des femmes Magistrates malgaches. L'intérêt de ce petit détour par le Code de l'indigénat, c'est de nous avoir permis de sentir du doigt qu'il y a une porosité de frontière entre l'anthropologie et la politique (2). Ce regard rétrospectif de l'appareil judiciaire malgache va nous aider à cerner au plus près et au plus vrai toute la richesse et toute la complexité de la quotidienneté du métier de Magistrat au féminin. La trilogie « Patience » / « Persévérance » / « Espérance » a été, est et sera, nous semble-t-il, le fil Ariane des femmes Magistrates à Madagascar pour ne pas se perdre dans les dédales d'un univers judiciaire à la fois clos et ouvert.

Terrain de recherche à l'appui (3), cette Thèse de doctorat en anthropologie sociale se veut être une modeste contribution de la saisie, à la fois dans leur globalité comme dans leurs petits détails, des trames de la

---

(1) Cf. Hubert DESCHAMPS, *Histoire de Madagascar*, Paris, Éditions Berger-Levraut, 1961.

(2) Cf. John LANSDALE, « Les procès de Jomo KENYATTA ; Destruction et construction d'un nationalisme africain » dans*, Politix Revue des Sciences sociales du politique,* N° 66, Volume 17, Paris, 2004. Article intégralement disponible en ligne, en cliquant : **https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_66_1019** (consulté le 02 / 02 / 2025).

(3) Cf. Russel JONES, « L'observation participante » in, *Méthodes de recherche en sciences humaines*, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2000 ;. François DEPELLEAU, *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Louvain-La-Neuve, 2000 ; Maurice GODELIER, « Briser le miroir de soi » dans, Christian. GHASARIAN (sous la direction de), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive*. *Nouveaux terrains, nouveaux enjeux,* Paris, Armand. Colin, 2002 ; Jean Pierre, OLIVIER DE SARDAN, « L'enquête socio-anthropologique de terrain : synthèse méthodologique et recommandations à usage des étudiants » dans, *Revue Études et Travaux*, N° 13, Niamey, 2003.

quotidienneté de ces femmes Magistrates malgaches dans l'exercice intime de leur profession. Oui, car la vie dans son déroulé continu et instantané est fait de petits détails. Et c'est par l'observation de ces petits détails, dans la contextualité des gestes et paroles de ces femmes Magistrates malgaches face au rouleau compresseur d'un métier traditionnellement décliné au masculin, que nous allons montrer les stratégies qu'elles déploient non seulement pour affirmer leur différence mais aussi pour rayonner par cette différence dans leur corps de métier. Cette trame de notre vie, apparemment anodine, et qui est à mi-chemin entre le perceptible et le non perceptible de chacun de nous, c'est que les socio-anthropologues RÉMY Catherine, Vinciane DEPREZ (1) et Albert PIETTE (2) désignent par « mode mineur ». Étant nous-mêmes femme Magistrat, nous allons prendre appui sur notre vécu professionnel pour croiser nos regards avec ceux de nos consœurs, d'ici et d'ailleurs qui vivent des situations similaires aux nôtres. « *Vit ma vie de femme Magistrat malgache d'aujourd'hui* » aurait pu être également le titre de notre Thèse de doctorat.

La Première Partie de notre Thèse de doctorat se focalisera tout d'abord sur le peu de place accordée aux femmes haut- gradées du monde judiciaire aussi bien en Occident qu'à Madagascar. Nous appartenons à un groupe lignager de la Région du *Vakinankaratra*, expliquant ainsi notre choix pour ce Tribunal de Première Instance d'*Antsirabe*. Au cours de cette Première Partie de notre thèse, nous aborderons les dimensions aussi bien géographiques, historiques, économiques que politiques. Car si l'environnement est façonné par le groupe social qui l'occupe, ce même environnement façonne également la « personnalité de base » du groupe humain qui y a vécu (pour reprendre ici l'expression l'Anthropologue américain Ralph LINTON (3). D'autant plus que Ralph LINTON a fait ses recherches en anthropologie culturelle à Madagascar, entre les deux guerres. L'approche par

---

(1) Cf. Catherine REMY, Laurent DENIZEAU (sous la direction de), *La Vie, mode mineur*, Paris, Éditions Presses de mines, 2015

(2) Cf. Albert PIETTE, *Ethnographie de l'action. L'observation de détails,* Paris, Métailié, 1996 ; Albert PIETTE, « Être anthropologue à l'état pratique » dans, *Revue de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Neuchâtel,* N° 18, Juin 2009. Cet article est disponible en ligne, en cliquant ! ***http://www.ethnographiques.org/. 2009/*** (consulté le 22/ 04 / 2025).

(3) Cf. Ralph LINTON, *Le fondement culturel de la personnalité*, Paris, Dunod, 1977.

la « ‘personnalité de base » des femmes Magistrat malgaches permet d’apprécier, à juste titre, les ressorts intimes qui donnent force et vigueur aux femmes Magistrat dans leurs luttes individuelles et collectives contre toute forme d’exclusion dans leur corps de métier.

Histoires de vie juridique à l’appui, la Deuxième Partie de notre Thèse de doctorat mettra l’accent sur le vécu au quotidien de l’ensemble des acteurs du monde juridique malgache. L’idée est d’avoir des regards croisés non seulement sur quelques lieux de juridiction dans toute l’étendue du territoire mais également sur les acteurs qui animent ces lieux de juridiction. Dans ce sens, nous retenons les différentes hiérarchies juridiques de la capitale ainsi que deux ou trois lieux de ce que nous appelons « juridiction de proximité », que le pouvoir a mis en place dans quelques villes de Province ces dernières années (district d’*Ambodifötatra*, ex-district de Sainte-Marie ou du district d’*Analanjirôfo*). L’objectif est de sortir d’une étude monographique avec le Tribunal de Première instance d’*Antsirabe* pour un coup d’œil sur l’état des lieux actualisés sur le quotidien du métier de Magistrat au féminin de plus en plus marqué par le clientélisme politique (1), par le dérèglement climatique (2) ou encore, par les questions intergénérationnelles (3). Pour quel chemin d’espérance emprunter pour les générations d’aujourd’hui et pour celles de demain dans un tel contexte d’une mondialisation d’un nouvel ordre ?

Dans la Troisième Partie de notre Thèse, nous nous efforcerons d’élargir notre champ recherche pour montrer finalement que la qualité de vie

---

(1) Cf. Hannah ARENDT, *Du mensonge à la violence*, Paris, Calmann-Lévy, 1969 ; Hannah ARENDT, *Juger,* Seuil, 1991. Jean-Louis BRIQUET, Fréderic SAVICKI, (sous la direction de), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines,* PUF, Paris, 2000.

(2) Cf. Serge JARICOT, Catherine AUBERTIN, Martial BERNOUX (sous la direction de), *Changement climatique ? Quels défis pour le sud ?* Marseille, IRD Éditions, 2015 ; Bernard SWYNGHEDAUW, *Dérèglement climatique. Les vraies conséquences sur la santé et la biodiversité,* Louvain-La-Neuve De Boeck, 2022.

(3) Cf. Carole CADET, *L’intergénérationnel, une chance pour l’avenir !* Paris, ESF Éditeur, 2023. Syrine KTARI, « Note de synthèse des journées de réflexion sur la thématique : Les jeunes dans les rapports intergénérationnels. Quels enjeux et quels apports dans les projets de développement ? » dans *Revue Convention Programme –Jeunesses Actrices du Monde de demain Convention Programme Jeunesses du Monde de Demain / CPJADE*, (texte intégralement en ligne, en cliquant : ***https://gret.org/wp-content/uploads/2024/04/Note-de-synthese-n%C2%B03_CP-JADE.pdf*** [consulté le 04 / 05 / 2025]).

dans une société donnée se mesure finalement à l'aune de son système judiciaire. Autrement dit, non seulement, l'histoire d'un pays se lit en filigrane avec l'histoire de sa magistrature dans la mesure où la Justice doit être cette balance avec ses deux plateaux toujours en parfait équilibre, symbolisant ainsi qu'il faut tendre vers l'unité et l'égalité des humains par-delà leur diversité et leur différence. Comment faire pour juger d'un cœur égal et donc, sans parti pris, tel ou tel litige pour rétablir l'harmonie sociale et ce, dans un monde de plus en plus désacralisé et mercantiliste (1) où « les anciens sont dépossédés leur parole de sagesse » (2) ? Notre étude de ce vaste champ épistémologique ne peut que s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire pour essayer de monter, dans un esprit critique, les différents plis et replis du corps de métier des femmes Magistrates malgaches, à l'heure du troisième millénaire. L'anthropologie qui est aux confluences des sciences humaines (la sociologie, la philosophie, la psychologie, la linguistique, la musicologie, l'écologie, la théologie,) nous aidera dans ce sens. Pour quels regards anthropologiques sur la quotidienneté des femmes Magistrates à Madagascar.

C)- MOTS-CLÉS OU GROUPES DE MOTS-CLÉS

« Tribunal » ; « Traditions » ; « Femme Magistrat » ; « Défis » ; « Innovations judicaires » ; « Représentations sociales » ; « Gestion de Carrière » ; « Conciliation travail-famille » ; « Corruption » ; « Pression sociale » ; « Modèles féminins » ; « Autonomisation des femmes ».

---

(1) Cf. Joseph Eugène STIGLITZ, *La grande désillusion*, Paris, Fayard, 2002 ; Joseph Eugène STIGLITZ, *Quand le capitalisme perd la tête*, Paris, Fayard, 2003 ; Richard SENNET, *La culture du nouveau capitalisme*, Paris, Albin Michel, 2006.

(2) Cf. René LUNEAU, Louis-Vincent THOMAS, *Les sages dépossédés*. *Un univers magique d'Afrique noire,* Paris, Robert Laffont, 1977.

D) - ESQUISSE DE RECHERCHE BIBLIOGRAPHIQUE

1) – Ouvrages

ALLIBERT Claude, RAJAONARIMANANA Narivelo, *L'extraordinaire et le quotidien. Variations anthropologiques,* Paris, Karthala, 2000.

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, La Découverte, 2000.

BEAUD Stéphanie, WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La Découverte, 2003
.

BEBIN Xavier, *Pourquoi punir ?* Paris, L'Harmattan, 2007.

BEBIN Xavier, *Quand la justice crée l'insécurité*, Paris, Pluriel, 2018.

BELANGER André-Jean, *Madagascar : un regard anthropologique et culturel*, Laval, Presses Universitaires de Laval, 2003.

BESSIERE Céline, GOLLAC Sybille, *Le genre du capital : Comment la famille reproduit les inégalités ?* Paris, La Découverte, 2020.

BLANCHARD Véronique, *Le Sexe du juge : Le genre en justice*, Paris, L'Harmattan, 2015.

BLOCH Maurice, *L'anthropologie cognitive à l'épreuve du terrain : l'exemple de la théorie de l'esprit*, Paris, Fayard, 2006.

BODIGEL Jean Luc, *Les magistrats : un corps sans âme ?* Paris, PUF, 1991.

BOURDIEU Pierre, *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.

CHAMPAGNE Patrick, Olivier CHRISTIN, Pierre Bourdieu. *Une intimation*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2012.

COLLECTIF, *La cité des Mille. Antananarivo : histoire, architecture, urbanisme*, *Antananarivo*, Éditions *Tsipika*, 1985.

COMMAILLE Jean, MARTIN Claude, *Femmes, genre et droit : l'institution judiciaire au prisme des discriminations de genre*, Paris, Presses de Sciences Po, 2021.

COLOMBANI Olivier, *Mémoires coloniales : la fin de l'Empire française d'Afrique vue par les administrateurs coloniaux*, Paris, La Découverte, 1991.

CONAC Gérard, *Dynamique et finalités des droits africains*, Paris, Économica 1976.

CONAC Gérard, *Les institutions constitutionnelles des États d'Afrique francophone et de la République de Madagascar*, Paris, Économica, 1979.

DAHL Oyvind, *Signes et significations à Madagascar. Des cas de communication interculturelle*, Paris, Présence Africaine, 2006.

De BEAUVOIR Simone, *Le deuxième sexe*, (Tome II), Paris, Gallimard, 1998.
De BEAUVOIR Simone, *La femme indépendante*, Paris, Gallimard, 2008.

DEPELLEAU François, *La démarche d'une recherche en sciences humaines*, Louvain-La-Neuve, 2000.

DEVREUX Anne-Marie, BERENI Laure, *Sociologie des inégalités de genre*, Paris, Armand Colin, 2012.

DUBOIS Robert, *Olombelona. Essai sur l'existence personnelle et collective à Madagascar*, Paris, L'Harmattan, 1978.

DUBOIS Robert, *L'identité malgache. La tradition des ancêtres*, Paris, Karthala, 2002.

DUBOIS Robert, *L'utopie malgache. Le Fihavanana et les événements de 2002*, *Antananarivo*, Librairie *Ambozontany*, 2005.

FAURÉ Christine, *Les femmes et la justice en France : une histoire de magistrates*, Paris, PUF, 2013.

FAURÉ Christine, *Nouvelle encyclopédie politique et historique des femmes*, Paris, Les Belles Lettres, 2010.

GHASARIAN Christian (sous la direction de), *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouveaux enje*ux, Paris, Armand Colin, 2002.

GODELIER Maurice, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Paris, Albin Michel, 2007.

GONIDEC Pierre-Félix, *Les droits africains, évolutions et sources*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, 1968.

GUTH Jean –Michel, *Les juridictions criminelles à Madagascar*, Paris, Cujas, 1961.

HAROLD Épineuse, SALAS Denis (sous la direction de), *L'éthique du juge : une approche européenne et internationale, Paris, Dalloz, 2003.*

HERITIER Françoise, *Masculin / Féminin. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

HERVOUET Loïc, *Comprendre les Malgaches*, Paris, Rive neuve, 2016.

JAOVELO-DZAO Robert, *Richesses culturelles d'une civilisation de l'oralité (Zanahary, Sampy, Razana, influence ou rejet de l'islam), Madagascar et le Christianisme*, Paris, Karthala, 1993.

JOVELIN Emmanuel, RARIVOMANANTSOA Lala Herimino, *Opinion publique et bonne gouvernance à Madagascar, Paris, L'Harmattan, 2010.*

LAZERGES Christine, *Figures du Parquet*, Paris, PUF, 2006.

LAUFERT Jacqueline*, L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes*, Paris, La Découverte, 2003.

LAUNOIS, *L'État malgache et ses transformations avant le régime français*, Paris, Domat-Montchrestien, 1932.

LECA Anne-Marie, *Femmes magistrates et justice : une approche sociologique*, Paris, CNRS, 2009.

LE ROY Etienne*, Les africains et l'institution de la justice, entre mimétismes et métissage*, Paris, Dalloz, 2004.

MANGALAZA Eugène Régis, *Concevoir et réaliser son Mémoire de Master I et de Master II en sciences humaines et sociales*, Paris / *Antananarivo*, L'Harmattan / Éditions *Tsipika*, 2011.

MARCINELLE Mathieu, *Discernement(s),* Paris, Mare Martini, 2024.

MARUANI Margaret, *Travail et genre dans le monde. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2013.

MARUANI Mathieu (sous la direction de), *Les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, La Découverte, 1998.

MASSERON Jean Paul, *Le pouvoir et la justice en Afrique noire et à Madagascar*, Paris, Pédone, 1966.

MASSIOT Michel, *L'administration publique à Madagascar, évolution de l'administration administrative territoriale de Madagascar de 1896 à la proclamation de la République*, Paris, L.G.D.I. (Bibliothèque africaine et malgache), 1971.

MAUSS Marcel, *Manuel d'anthropologie*, Paris, Payot, 2002.

MONTESQUIEU Charles de Secondât, *De l'esprit des lois*, Paris, Gallimard, 2024 (disponible en ligne, en cliquant : ***file:///D:/14055_MONT.pdf*** (consulté le 19 / 10 / 2024).

NATIVEL Didier, RAJAONAH Faranirina, *Les hautes terres centrales de Madagascar : urbanisation et adaptation sociale*, Paris, Karthala, 2007.

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, *La rigueur du qualitatif. Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*, Paris, Karthala, 2008.

RAISON-JOURDE Françoise, *Bible et pouvoir à Madagascar au XIXème siècle : invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*, 1780-1880 », Paris, Karthala, 1991.

RAJOELINA Patrick, *Quarante année de vie politique à Madagascar (1947-1987),* Paris, L'Harmattan, 1988.

RICHELIEU Ludivine, Humanisme et droit pénal, Paris, Mare Martini, 2023.

RICORDEL Quentin, *Dura lex, sed lex ? La sensibilité du droit*, Paris, Mare Martini, 2023.

ROULAND Norbert, *Anthropologie juridique*, Paris, PUF, 1998 (ouvrage en partie accessible en ligne, en cliquant : ***http://classiques.uqac.ca/contemporains/rouland_norbert/anthropologie_juridique_1988/anthropologie_juridique_intro.html [consulté le 12 / 05 / 2024]).***

SHALINS Marshall, *Au cœur des sociétés. Raison utilitaire et raison culturelle*, Paris, Gallimard, 1980.

STIGLITZ Joseph Eugène, *Quand le capitalisme perd la tête*, Paris, Fayard, 2003

SULLY-CHAPUS Georges, DANDOUAU André, *Histoire des populations de Madagascar* Paris, 1952 (ouvrage disponible en ligne, en cliquant : https://www.eyrolles.com/Loisirs/Livre/histoire-des-populations-de-madagascar-9782402662932/ (consulté le 20 / 10 / 2024).

WHACHMANN Patrick, *Les droits de l'homme*, Paris, PUF, Dalloz, 2008.

2) – Articles sur papier ou Articles en ligne

BOIGEOL Anne, "De la difficile entrée des femmes dans la Magistrature à la féminisation du Corps." dans*, Revue Femmes et Justice pénale aux XIX° et XX° Siècles*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2002.

BOIGEOL Anne, "La Magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation." dans, *Revue Droit et Société*, Paris, 1993.

CAMBEAU-MARI Evelyne, « Madagascar (1910-1915), L'après Augagneur » in, *Outre- Mers Revue d'histoire (Cent ans d'histoire des Outre-Mers),* Numéros 376-377, Paris, 2012. En ligne, en cliquant ; ***https://www.persee.fr/doc/outre1631-0438_2012_num_99_376_4955*** (consulté le 22 / 01:/ 2025)

DAVET Gérard, LHOMME Fabrice, « Dupon-Moerreti et les juges ; aux sources d'une haine magistrale » dans, Le *Monde diplomatique,* 30 Septembre 2022 ***https://www.lemonde.fr/politique/article/2022/09/30/dupond-moretti-et-les-juges-aux-sources-d-une-haine - magistrale_6143779_823448.html***

DELPHY Christine, "Penser le genre : Quels problèmes ?" dans, *Revue Sexe et Genre. De la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS, 2003.

GARDEY Delphine, « Le Linge du Palais-Bourbon : corps, matérialité et genre du politique à l'ère démocratique », Lormont, Le Bord de l'Eau, 2015. (Compte-rendu de lecture en ligne par REYNOLDS Sian, en cliquant : ***http://journals.openedition.org/clio/13113*** (consulté le 24 / 11 / 2024).

GODELIER Maurice, « Briser le miroir de soi » in, *De l'ethnographie à l'anthropologie réflexive. Nouveaux terrains, nouveaux enjeux (sous la direction de Christian. GHASARIAN)*, Paris, Armand. Colin, 2002.

JONES Russel, « L'observation participante » in, *Méthodes de recherche en sciences humaines*, De Boeck, Louvain-la-Neuve, 2000.

LANSDALE John, « Les procès de Jomo KENYATTA ; Destruction et construction d'un nationalisme africain » in, *Politix Revue des Sciences sociales du politique,* N° 66, Volume 17, Paris, 2004. Article intégralement disponible en ligne, en cliquant : ***https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_66_1019*** (consulté le 02 / 02 / 2025).

MERLE Isabelle, « De la « légalisation » de la violence en contexte colonial. Le régime de l'indigénat en contexte colonial »in, *Politix Revue des Sciences sociales du politique*, N° 66, Volume 17, Paris, 2004. Article intégralement disponible en ligne, en cliquant : ***https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_2004_num_17_66_ 1019*** (consulté le 30 / 01 / 2025)

MOHANNA Christian, « La magistrature française, entre féminisation et managérialisation » dans, *Revue Trajectoires humaines Transcontinentales*, N ° 10, Paris, 2023 Article accessible en ligne : ***https://doi.org/10.25965/trahs.5218*** (consulté le 30 / 01 / 2025)

NJARA Ernest, « L'intégration des coutumes dans le droit moderne à Madagascar » dans, *Bulletin de l'Académie Malgache*, *Antananarivo*, Janvier 2006.

RAHARIJAONA Henri, « Les actes *de la sorcellerie et le droit malgache », dans, Bulletin* de l'Académie Malgache, *Antananarivo*, Janvier 1965.

RAHETLAH Jonah, « Discours lors de la rentrée solennelle 2006 sur le thème du code de la déontologie de la magistrature et la séparation des pouvoirs, la non immixtion des autres institutions » dans, *Le Quotidien Madagascar, La Tribune*, N° 5176 du Samedi 04 Février 2006.

RAMANASSE Marc, RAHARIVELO Jean Baptiste, « Analyse des ressources humaines du Ministère de la Justice » dans, *Document officiel de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Justice*, Antananarivo, 2004.

RAKOTO Ignace, « La recherche du juste dans la tradition judiciaire malgache », dans, *Bulletin de l'Académie Malgache*, Antananarivo, Février 1999.

RAKOTO Ignace, « La justice malgache est-elle symbolisée par le glaive ou par la balance » dans, *Bulletin de l'Académie Malgache*, *Antanarivo*, Février 2006.

RAKOTONIRINA Solonjatovo, RAOELINA ANDRIAMBOLOLONA Jacqueline, « L'Éthique du droit de l'homme dans la recherche de la paix » dans, *Bulletin de l'Académie Malgache*, *Antananarivo*, Janvier 2012.

RAMANANDRAIBE RANAIVOARIVONY Bakolalao, « Discours lors de la Journée Africaine de Lutte contre la corruption : Bilan de 20 ans de lutte » *Antananarivo l*e 21 Juillet 2023, dans ONG *Ivorary* (texte en ligne, en cliquant :***https://www.ivorary.org/21-juillet-2023-journee-africaine-de-lutte-contre-la-corruption-discours-de-mmebakolalao -ramanandraibe/*** (consulté le 24 / 04 / 2025).

RAVELOMANANA Jacqueline, « Les traités anglo-malgaches de 1817-1820 : L'abolition de la traite des esclaves dans l'océan Indien, un aspect des enjeux géopolitiques du XIXe siècle » dans, Revue historique de l'Océan Indien, N° 14, Paris, 15 Juin 2021 (Article en ligne intégralement en cliquant : ***https://hal.univ-reunion.fr/hal-03260664v1*** [consulté le 18 / 02 / 22025]).

ROMAIN Bernard, SAADA Emmanuelle, (sous la direction de) « L'État colonial », in, Politix Revue des Sciences sociales du politique, N° 66, Volume 17, Paris, 2004.

3) – Travaux universitaires

ANDRIAMAHEFARILALA Rindra, La justice pénale malgache : entre héritage colonial et le droit au procès équitable, Thèse de doctorat, Université de Montpellier, 2021 (Texte intégral consultable en ligne en cliquant : ***https://theses.hal.science/tel-03652810v1/document*** (consulté le 24/ 04/ 25).

ANDRIAMAINDRISOA Emmanuelle, Économie populaire, territoires et développement à Madagascar. Dimensions historiques, économiques et socioculturelles du fokonolona. Études de cas : la commune rurale de Masindray et la commune urbaine d'Anosibe, Thèse de doctorat en sciences sociales. Université catholique de Louvain, 2002.

PLAS-BOEL Hugo, Les applications du régime de l'indigénat dans les colonies françaises d'Afrique de 1881 à 1946, Mémoire de Master II de recherche, Université de Limoges, 2022, Texte intégralement en ligne, en cliquant : hugo, plas, boel, applications, régime, l, indigénat, colonies, françaises, d'Afrique, 1881, 1946, mémoire (consulté le 12 / 12:/ 2024)

PROUVOST Geneviève, Le vécu des femmes magistrates en Belgique francophone Analyse d'une profession sous l'angle des rapports sociaux de sexe. Représentativité, profils et pouvoir, Thèse de doctorat, Université de Liège, 2016 (Texte intégralement en ligne, en cliquant : ***file:///C:/Users/mangalaza/Downloads/Th%C3%A8se%20Adeline%20Cornet%20(1).pdf*** (consulté le 19 / 10 / 2024).

RATSIMBAHARISON Éric Marius, Le devoir de respect des aînés ou étude comparative du rejet malgache, Thèse de Doctorat, Université de la Réunion, 2024.

3) – Textes de Lois

Constitution malgache du 11 décembre 2010.

Loi organique n° 2014-019 du 12 septembre 2014 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi organique n° 2007-039.

Loi organique n° 1 du 25 mai 1959 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement, la procédure applicable devant le Conseil Supérieur des Institutions.

Décret n° 2016-352 du 04 mai 2016 fixant les attributions du Garde des Sceaux.

Décret n° 2005-710 du 25 octobre 2005 portant Code de déontologie des magistrats.

Code de procédure civile malgache.

Code des 305 articles adoptés le 29 mars 1881 par Ranavalona II (1868-1883).

5) – Webographie

Ministère de la Justice (Madagascar), ***http://www.justice.gov.mg*** (consulté le 02/08/2024)

École nationale de la Magistrature et des Greffes (ENMG), ***http://www.enmg.gov.mg*** (consulté le 02/ 08/ 24)

Haute Cour Constitutionnelle (HCC) ***http://www.hcc.gov.mg*** (consulté le 05/08/2024)

La vie touristique à *Antsirabe* ***http://www.antsirabe-tourisme.com/fady*** (consulté le 30. 08. 2013)